



STATISTIQUE CANADA
GEO
STATISTICS CANADA

Série de documents de travail de la géographie N° 2002-1

Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement subdivisées en secteurs de recensement pour le Recensement de 2001

par

Peter Murphy et Henry Puderer

Division de la géographie
Statistique Canada

Mars 2002

N° 92F0138MIF au catalogue, n° 2002-1

ISSN 1481-1758
ISBN 0-662-86856-0

Also available in English

Ce document représente les opinions des auteurs et ne reflète pas nécessairement le point de vue de Statistique Canada. Toute mention d'une marque, d'un produit ou d'une entreprise sert à des besoins représentatifs seulement et ne représente pas l'appui de Statistique Canada.

Série de documents de travail de la géographie

La Série de documents de travail de la géographie vise à stimuler des discussions sur une variété de sujets reliés au travail conceptuel, méthodologique et technique à l'appui de l'élaboration et de la diffusion des données, des produits et des services de la division. Nous encourageons les lecteurs de la série à communiquer avec la Division de la géographie pour lui fournir leurs commentaires et suggestions. Une liste des titres apparaît à la fin du document.

Une version papier, n° 92F0138MPF au catalogue, est offerte au prix de 10,00 \$ CA l'exemplaire. Un frais de livraison par exemplaire s'applique aux envois à l'extérieur du Canada : 6,00 \$ CA aux États-Unis et 10,00 \$ CA aux autres pays. Les prix n'incluent pas la taxe de vente. Il n'y a pas de frais pour télécharger le document vous même à partir du site Internet (<http://www.statcan.ca>).

Pour toute demande de renseignements au sujet de la série de documents de travail, veuillez communiquer avec :

Division de la géographie
Statistique Canada
Édifice Jean-Talon, 3^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-3889
Télécopieur : (613) 951-0569
Internet: geohelp@statcan.ca

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	ii
1. INTRODUCTION.....	1
2. MÉTHODOLOGIE.....	1
3. PROMOTION DES AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT.....	2
4. CHANGEMENTS TOUCHANT LES SUBDIVISIONS DE RECENSEMENT.....	3
5. COMPARAISON DES MÉTHODOLOGIES CANADIENNE ET AMÉRICAINNE.....	4
REMERCIEMENTS.....	6
BIBLIOGRAPHIE.....	6
Annexe 1 Méthodologie de délimitation des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.....	7
Annexe 2 Noms de fichier pour les régions métropolitaines de recensement de 2001 – Cartes et tableaux.....	17
Annexe 3 Noms de fichier pour les agglomérations de recensement de 2001 – Cartes et tableaux.....	21

RÉSUMÉ

Une région métropolitaine de recensement (RMR) est une région géographique située autour d'un noyau urbain comptant au moins 100 000 habitants. La RMR est constituée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes (subdivisions de recensement), qui font partie du noyau urbain ou qui répondent à des critères additionnels de délimitation, comme les seuils de navettage et les règles de contiguïté spatiale. Dans le cadre du Recensement de 2001, on a défini 27 RMR, y compris deux nouvelles —Kingston (Ontario) et Abbotsford (Colombie-Britannique) — qui étaient auparavant des agglomérations de recensement. Les agglomérations de recensement (AR) sont identiques aux régions métropolitaines de recensement au niveau conceptuel, mais la population de leur noyau urbain est moins grande, soit de 10 000 à 99 999 habitants. Lorsque le noyau urbain d'une AR compte au moins 50 000 habitants, l'AR est subdivisé en secteurs de recensement. Pour le Recensement de 2001, on compte 19 AR subdivisées en des secteurs de recensement, y compris trois nouvelles — Drummondville et Granby, au Québec, et Medicine Hat, en Alberta.

Le présent document de travail comprend trois cartes pour chaque RMR et AR subdivisée en des secteurs de recensement. La première carte montre les limites de la RMR ou de l'AR et les limites des subdivisions de recensement (SDR) qui la compose en 1996; la deuxième, la transition de 1996 à 2001 (les changements de limites étant mis en évidence), et la troisième, la RMR ou l'AR définie pour le Recensement de 2001 et les limites des SDR qui la compose en 2001. Les tableaux qui les accompagnent comportent des listes des subdivisions de recensement qui les composent ainsi que des critères auxquels elles doivent répondre pour être incluses dans une RMR ou AR. Le présent document décrit divers facteurs qui peuvent donner lieu à des changements des limites des RMR et AR. Pour le Recensement de 2001, la restructuration des municipalités est le facteur qui a eu le plus de répercussions sur les limites de certaines RMR et AR.

Par suite de l'augmentation du nombre de demandes de renseignements à cet égard, le document décrit et compare en outre brièvement les critères de délimitation des régions métropolitaines aux États-Unis et ceux des régions métropolitaines au Canada. On indique quelles répercussions aurait l'utilisation des critères des régions métropolitaines américaines sur le programme des RMR au Canada.

Nota : Dans ce document de travail, Statistique Canada met à votre disposition des tableaux et des cartes pour les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement subdivisées en secteurs de recensement pour le recensement de 2001. Pour chaque RMR et AR, un fichier est disponible en format PDF (Portable document format) pour vous permettre de le visualiser (au moyen d'Acrobat^{MD} Reader) ou de le télécharger.

1. INTRODUCTION

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes (subdivisions de recensement) situées autour d'une grande région urbaine appelée noyau urbain. Un noyau urbain doit compter au moins 10 000 habitants pour former une agglomération de recensement, et au moins 100 000 habitants pour former une région métropolitaine de recensement. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail. Lorsque le noyau urbain d'une agglomération de recensement compte au moins 50 000 habitants d'après les chiffres du recensement, l'AR est subdivisée en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement (SR) sont des petites régions géographiques relativement stables dont la population se situe généralement entre 2 500 et 8 000 habitants.

Des changements peuvent toucher le nombre et les limites des RMR et des AR entre les recensements. Ces changements se produisent pour diverses raisons.

- La méthodologie qui sert à définir une RMR/AR est modifiée¹.
- Les agglomérations de recensement deviennent des RMR, lorsque leur noyau urbain atteint ou dépasse une population de 100 000 habitants selon le recensement précédent.
- Les changements législatifs qui touchent les limites des subdivisions de recensement qui composent les RMR/AR (villes, municipalités, villages, cantons, municipalités rurales, etc.) et qui en sont les unités de base peuvent donner lieu à des changements quant aux limites de ces dernières.
- Avant chaque recensement quinquennal (de milieu de décennie), les limites des RMR/AR sont révisées à partir des données sur le lieu de travail des recensements décennaux.

Dans le présent document de travail, les répercussions de chacun des facteurs indiqués ci-dessus, sauf le dernier, sont passées en revue du point de vue des changements qui en ont résulté pour les **régions métropolitaines de recensement** et les **agglomérations de recensement subdivisées en des secteurs de recensement** pour 2001. Le dernier facteur est exclu parce qu'il n'a pas eu de répercussions sur le programme des RMR/AR pour 2001. Toutefois, pour le Recensement de 2006, on s'attend à ce qu'il ait des répercussions significatives sur les limites des RMR et des AR.

On a assisté à une augmentation du nombre de demandes de renseignements concernant la façon dont la délimitation des RMR au Canada se compare à celle des régions métropolitaines aux États-Unis. Par conséquent, la section 5 du présent document de travail comprend une brève analyse comparative des deux méthodologies, ainsi qu'une indication des répercussions qu'aurait l'utilisation des critères des régions métropolitaines américaines.

2. MÉTHODOLOGIE

Pour le Recensement de 2001, on ne définit plus de RMR unifiée aux fins de la diffusion. Par conséquent, on ne définit plus non plus les RMR primaires et les AR primaires. Toutefois, la règle d'unification a été maintenue et intégrée dans la méthodologie de délimitation des RMR. Par conséquent, la méthodologie servant à la définition des RMR n'a pas connu de changement substantiel, ce qui fait qu'aucun changement ne touchera les limites des RMR par suite de ce changement. L'unification des AR a été interrompue. Cela a des répercussions limitées, étant donné que l'incidence de l'unification était minime².

¹ Voir l'annexe 1 pour une description de la méthodologie des RMR/AR appliquées au Recensement de 2001.

² Pour une description plus détaillée des changements touchant la méthodologie, voir l'annexe 1.

3. PROMOTION DES AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT

Les chiffres de population des noyaux urbains, dans le cadre du Recensement de 1996, pour les agglomérations de recensement de Kingston (Ontario) et d'Abbotsford (Colombie-Britannique) dépassaient le seuil de 100 000 habitants fixé pour les RMR³. Par conséquent, pour le Recensement de 2001, Abbotsford et Kingston sont devenus des régions métropolitaines de recensement. De même, les chiffres des populations de noyaux urbains pour trois agglomérations de recensement, dans le cadre du Recensement de 1996, ont atteint ou dépassé le seuil de 50 000 habitants, ce qui les a rendues admissibles au programme des secteurs de recensement. Ainsi, Granby et Drummondville au Québec, de même que Medicine Hat en Alberta, deviennent des agglomérations de recensement subdivisées en des secteurs de recensement pour le Recensement de 2001. Ces changements portent le nombre total de RMR au Canada à 27, et celui des AR avec secteurs de recensement, à 19, conformément à la définition de Statistique Canada. Le tableau 1 montre les provinces qui comptent des RMR et des AR subdivisées en des secteurs de recensement, en date du 1^{er} janvier 2001, la date de référence géographique pour le Recensement de 2001.

Tableau 1. Provinces comptant des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement subdivisées en des secteurs de recensement pour 2001 (en date du 1^{er} janvier 2001)

Province	Régions métropolitaines de recensement	Agglomérations de recensement subdivisées en des secteurs de recensement
Terre-Neuve-et-Labrador	St. John's	
Nouvelle-Écosse	Halifax	
Nouveau-Brunswick	Saint John	Moncton
Québec	Chicoutimi-Jonquière Montréal Ottawa – Hull (partie) Québec Sherbrooke Trois-Rivières	Drummondville Granby Saint-Jean-sur-Richelieu
Ontario	Greater Sudbury Hamilton Kingston Kitchener London Oshawa Ottawa – Hull (partie) St. Catharines – Niagara Thunder Bay Toronto Windsor	Barrie Belleville Brantford Guelph North Bay Peterborough Sarnia Sault Ste. Marie
Manitoba	Winnipeg	
Saskatchewan	Regina Saskatoon	
Alberta	Calgary Edmonton	Lethbridge Medicine Hat Red Deer
Colombie-Britannique	Abbotsford Vancouver Victoria	Kamloops Kelowna Nanaimo Prince George

³ Selon le Recensement de 1996, le noyau urbain d'Abbotsford comptait 117 389 habitants, tandis que le noyau urbain de Kingston en comptait 107 229.

4. CHANGEMENTS TOUCHANT LES SUBDIVISIONS DE RECENSEMENT

Les changements qui touchent les subdivisions de recensement (SDR) entre les recensements peuvent avoir des répercussions sur les limites des RMR et des AR. Historiquement, les répercussions n'avaient jamais été importantes du point de vue de la taille de la région géographique ou de la population touchée. Toutefois, ce modèle historique a pris fin en 2001, en raison des restructurations municipales importantes qui se sont produites dans plusieurs provinces⁴. Le tableau 2 montre l'ensemble des changements qui ont touché les subdivisions de recensement (municipalités) au Canada et dans chaque province et territoire.

Tableau 2. Changements touchant les subdivisions de recensement (SDR), 2 janvier 1996 au 1^{er} janvier 2001

Province / Territoire	Recensement de 1996 Nombre de SDR	SDR dissoutes depuis 1996	SDR constitués depuis 1996	Recensement de 2001 Nombre de SDR	Changement net 1996 à 2001
T.-N.-L.	381	381	0
Î.-P.-É.	113	113	0
N.-É.	110	14	2	98	-12
N.-B.	283	12	4	275	-8
Qc	1 599	232	109	1 476	-123
Ont.	947	529	168	586	-361
Man.	298	3	3	298	0
Sask.	970	18	50	1 002	32
Alb.	467	18	3	452	-15
C.-B.	713	83	186	816	103
Yn	35	1	1	35	0
T.N.-O.	68*	37*	0
Nt	31*	0
CANADA	5 984	910	526	5 600	-384

... N'ayant pas lieu de figurer.

* Un nouveau territoire appelé Nunavut (Nt) a été reconnu officiellement le 1er avril 1999. Nunavut comprend les 31 subdivisions de recensement (SDR) qui formaient auparavant la partie orientale des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.).

La restructuration des municipalités a eu les répercussions les plus grandes sur les RMR de l'Ontario. Toutefois, la restructuration des SDR et les répercussions subséquentes sur les RMR ne se sont pas limitées à cette province. Au total, six des vingt-sept RMR sont touchées de façon significative par la restructuration des municipalités : Halifax, Ottawa – Hull, Kingston, Greater Sudbury, London et Windsor. Cinq autres RMR ont connu des changements mineurs de leurs limites, par suite des modifications habituelles des limites des SDR qui se produisent entre les recensements : Montréal, Chicoutimi - Jonquière, Sherbrooke, Thunder Bay et Winnipeg. Les tableaux et les cartes de l'annexe 2 comprennent une comparaison détaillée des limites des subdivisions de recensement qui composent les RMR pour 2001, en date du 1^{er} janvier 2001, par rapport à leurs limites en date du 1^{er} janvier 1996.

Les restructurations municipales ont aussi touché les AR subdivisées en des secteurs de recensement. En Ontario et en Colombie-Britannique, des changements importants ont touché sept AR : Belleville, Brantford, Peterborough et Sarnia en Ontario, ainsi que Kamloops, Nanaimo et Prince George en

⁴ Le terme « restructuration municipale importante » a trait à la fusion de deux municipalités adjacentes ou plus en une nouvelle municipalité plus grande.

Colombie-Britannique. Trois AR ont connu des changements mineurs : Moncton au Nouveau-Brunswick, Guelph en Ontario et Red Deer en Alberta. Les tableaux et les cartes de l'annexe 3 fournissent une comparaison détaillée des limites des subdivisions de recensement qui composent les AR subdivisées en des secteurs de recensement pour 2001, en date du 1^{er} janvier 2001, par rapport à leurs limites en date du 1^{er} janvier 1996.

5. COMPARAISON DES MÉTHODOLOGIES CANADIENNE ET AMÉRICAINE⁵

On applique le même concept général au Canada et aux États-Unis, à savoir qu'une région métropolitaine est constituée d'une région ou d'un noyau urbain qui compte une population importante, ainsi que des collectivités adjacentes qui ont un degré d'intégration élevé aux niveaux social et économique avec le noyau urbain. Dans les deux cas, les collectivités sont incluses dans la région métropolitaine parce qu'elles font partie du noyau urbain, ou parce qu'un niveau déterminé de la population active qui réside dans la collectivité a son lieu de travail dans le noyau urbain.

Nonobstant les similitudes concernant les concepts généraux, il existe des différences quant aux détails d'application, y compris la façon dont les collectivités sont définies et les niveaux de navettage requis. En général, ces différences ont des répercussions sur la portée de la région métropolitaine, sauf une — la taille du noyau urbain. Ce critère sert à déterminer si l'on est en présence ou non d'une région métropolitaine.

Au Canada, il faut que le noyau urbain ait une population d'au moins 100 000 habitants pour que l'on parle de région métropolitaine. Par contre, pour la période de 1990 à 2000, il existait deux critères aux États-Unis pour déterminer l'existence ou la non-existence d'une région métropolitaine. Aux États-Unis, les critères qui servent à définir une région métropolitaine sont les suivants : ville comptant 50 000 habitants ou plus, ou région urbaine définie par le Census Bureau, c.-à-d. population d'au moins 50 000 habitants et population métropolitaine totale de 100 000 habitants (75 000 en Nouvelle-Angleterre). L'approche canadienne est la plus restrictive des deux. Si les critères moins restrictifs utilisés aux États-Unis de 1990 à 2000 étaient appliqués, 16 agglomérations de recensement seraient classées comme des régions métropolitaines de recensement (voir le tableau 3)⁶.

La norme américaine pour la présente décennie (2000 à 2010) a été simplifiée et se limite maintenant à un critère : région urbaine définie par le Census Bureau. Si la nouvelle norme américaine était appliquée au Canada, les 19 agglomérations de recensement (AR) ayant un noyau urbain de 50 000 habitants (c.-à-d. les AR admissibles au programme des secteurs de recensement ou déjà visées par ce programme) seraient classifiées comme régions métropolitaines de recensement (voir le tableau 3).

⁵ Tous les dix ans, les règles de création des régions métropolitaines aux États-Unis sont passées en revue, et des normes révisées sont établies avant le recensement décennal. Le présent document comprend une analyse comparative des normes appliquées dans les années 90 et de celles qui viennent d'être annoncées pour la période de 2003 à 2010.

⁶ Bureau of the Census (1994), *Geographic Areas Reference Manual*, U.S. (Department of Commerce, Economics and Statistics Administration, Bureau of the Census) et Statistique Canada (1997), *Dictionnaire du Recensement de 1996*, n° 92-351-XPF au catalogue (Ottawa : Industrie Canada).

Tableau 3. Répercussions de l'application des critères américains servant à définir les régions métropolitaines aux agglomérations de recensement de 1996 au Canada

Agglomérations de recensement (comptant au moins 50 000 habitants au Recensement de 1996)	Population en 1996 (en ordre décroissant)	Population du noyau urbain en 1996	Population de la municipalité la plus importante, Recensement de 1996	Critères américains pour la définition des régions métropolitaines		
				1990 à 2000		2000 à 2010
				Municipalité Population de 50 000 habitants ou plus	Région urbaine Population de 50 000 habitants ou plus et population totale de la région métropolitaine de 100 000 habitants ou plus	Noyau urbain Population de 50 000 habitants ou plus
Kelowna, C.-B.	136 541	85 649	89 442	x	x	x
Barrie, Ont.	118 695	99 463	79 191	x	x	x
Cape Breton, N.-É.	117 849	34 871	114 733	x		
Moncton, N.-B.	113 491	86 541	59 313	x	x	x
Guelph, Ont.	105 420	96 231	95 821	x	x	x
Brantford, Ont.	100 238	84 764	84 764	x	x	x
Peterborough, Ont.	100 193	70 646	69 535	x	x	x
Belleville, Ont.	93 442	62 243	37 083			x
Sarnia, Ont.	86 480	79 204	72 738	x		x
Nanaimo, C.-B.	85 585	72 675	70 130	x		x
Kamloops, C.-B.	84 914	66 776	76 394	x		x
Sault Ste. Marie, Ont.	83 619	71 960	80 054	x		x
Fredericton, N.-B.	78 950	48 233	46 507			
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	76 461	65 887	36 435			x
Prince George, C.-B.	75 150	66 314	75 150	x		x
Chatham, Ont.	67 068	43 409	43 409			
Chilliwack, C.-B.	66 254	49 126	60 186	x		
Drummondville, Qc	65 119	54 215	44 882			x
North Bay, Ont.	64 785	53 422	54 332	x		x
Lethbridge, Alb.	63 053	63 053	63 053	x		x
Cornwall, Ont.	62 183	47 794	47 403			
Red Deer, Alb.	60 075	60 075	60 075	x		x
Shawinigan, Qc	59 851	49 306	18 678			
Granby, Qc	58 872	50 749	43 316			x
Charlottetown, Î.-P.-É.	57 224	36 990	32 531			
Medicine Hat, Alb.	56 570	50 978	46 783			x
Vernon, C.-B.	55 359	37 984	31 817			
Courtenay, C.-B.	54 912	29 126	17 335			
Saint-Hyacinthe, Qc	50 027	45 732	38 981			
Total des AR qui deviendraient des RMR si l'on utilisait les critères américains				16	6	19

REMERCIEMENTS

Ce document de travail est l'aboutissement du travail consciencieux de plusieurs membres de la Section des régions géographiques de la Division de la géographie. Nous remercions Joanne Bertrand, Cindy De Cuyper, Karole Kidd, Sylvia Schafer et Alex von Schilling pour leur contribution.

BIBLIOGRAPHIE

Statistique Canada (2002). *Dictionnaire du Recensement de 2001*, n° 92-378-XIF au catalogue (Ottawa : Industrie Canada).

MÉTHODOLOGIE DE DÉLIMITATION DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT ET DES AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT

Définition : Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée **noyau urbain**). Un noyau urbain doit compter au moins 10 000 habitants pour former une agglomération de recensement et au moins 100 000 habitants pour former une région métropolitaine de recensement. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si la population de son noyau urbain devient inférieure à 100 000 habitants. Les régions urbaines comprises dans une RMR ou une AR qui ne sont pas contiguës à un **noyau urbain** sont appelées **banlieues urbaines**, tandis que les régions rurales sont appelées **banlieues rurales**.

Lorsque le noyau urbain d'une AR compte au moins 50 000 habitants d'après les chiffres du recensement précédent, l'AR est subdivisé en **secteurs de recensement**. Les secteurs de recensement de l'AR sont maintenus même si, ultérieurement, la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

Recensements : 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961, 1956, 1951, 1941

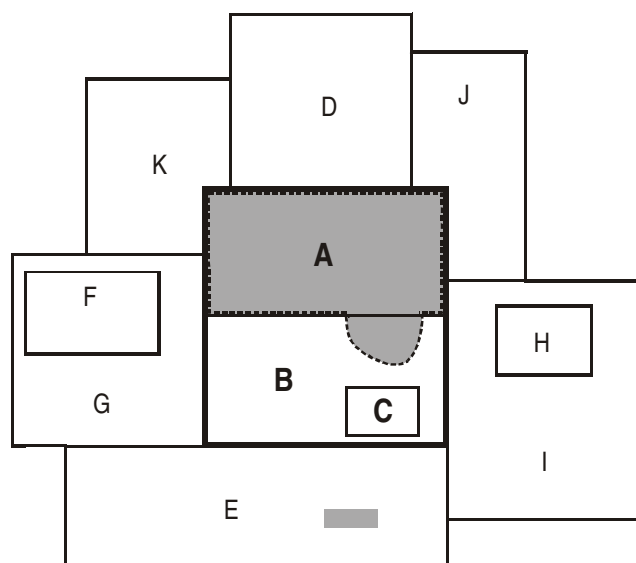
Règles de délimitation des RMR et des AR

Pour délimiter les RMR ou les AR, on se sert des municipalités (subdivisions de recensement) adjacentes comme unités de base. Ces subdivisions de recensement (SDR) sont incluses dans les RMR ou les AR si elles respectent au moins une des règles décrites ci-après, qui sont classées par ordre d'importance. Si une SDR respecte certaines de ces règles pour deux RMR ou AR ou plus, elle est incluse dans celle qui correspond à la règle la plus importante. Si les règles ont la même importance, la décision doit alors être fondée sur la population ou sur le nombre de navetteurs. Les RMR ou les AR sont délimitées de façon à maintenir la contiguïté spatiale.

1. **La règle du noyau urbain :** La SDR est comprise entièrement ou en partie dans le noyau urbain.

Une **enclave-noyau** est une SDR située à l'intérieur d'une SDR qui est comprise au moins en partie dans le noyau urbain; cette enclave-noyau doit être incluse afin de maintenir la contiguïté spatiale. À la figure 1, les SDR A, B et C sont incluses dans la RMR ou l'AR conformément à la règle du noyau urbain. La SDR C est une enclave-noyau.

Figure 1. Règle du noyau urbain



- Limites de la RMR
- Limites de la SDR
- Région urbaine
- - - - Noyau urbain

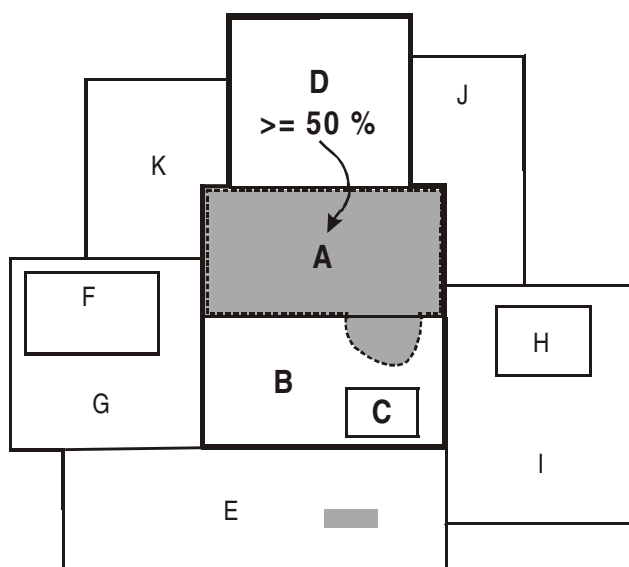
SDR incluse

- A selon la règle 1 – noyau urbain
- B selon la règle 1 – noyau urbain
- C selon la règle 1 – noyau urbain (enclave-noyau)
- D
- E
- F
- G
- H
- I
- J
- K

2. **La règle du navettage dans le sens normal** : Avec un nombre minimum de 100 navetteurs, au moins 50 % de la population active occupée qui **demeure** dans la SDR **travaille** dans le noyau urbain de délimitation (voir le nota ci-dessous). Ces chiffres sont établis à partir des réponses à la question sur le lieu de travail du dernier recensement décennal (recensement de 1991).

Nota : Pour délimiter les RMR et les AR, on crée un **noyau urbain de délimitation** respectant les limites des SDR. Pour qu'une SDR soit incluse dans le noyau urbain de délimitation, il faut qu'au moins 75 % de sa population réside dans le noyau urbain. Dans la figure 2, la SDR A fait partie du noyau urbain de délimitation puisque l'ensemble de sa population résidait dans le noyau urbain. La SDR B ferait également partie du noyau urbain de délimitation si au moins 75 % de sa population résidait dans le noyau urbain. Dans cet exemple, nous avons supposé que moins de 75 % de la population de la SDR B demeurait dans le noyau urbain; par conséquent, la SDR B et son enclave-noyau, la SDR C, ne sont pas considérées comme incluses dans le noyau urbain de délimitation.

Figure 2. Règle du navettage dans le sens normal



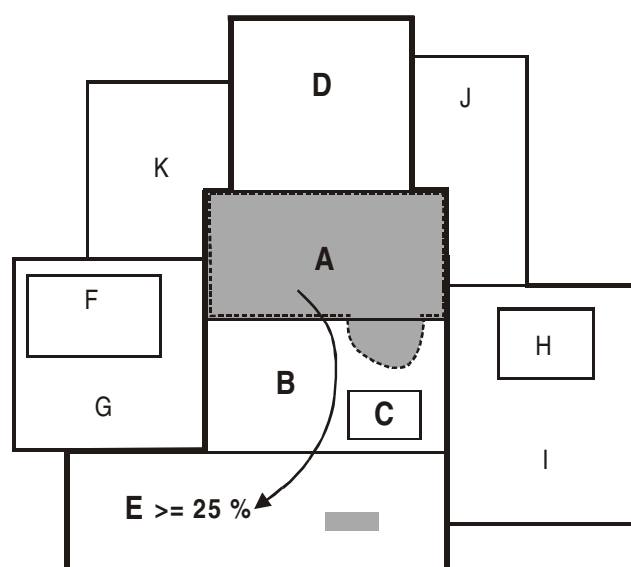
- Limites de la RMR
- Limites de la SDR
- Région urbaine
- ⋯ Noyau urbain
- Navettage dans le sens normal






SDR incluse

- A selon la règle 1 – noyau urbain
- B selon la règle 1 – noyau urbain
- C selon la règle 1 – noyau urbain (enclave-noyau)
- D selon la règle 2 – navettage dans le sens normal
- E
- F
- G
- H
- I
- J
- K

3. **La règle du navettage à contresens :** Avec un nombre minimum de 100 navetteurs, au moins 25 % de la population active occupée qui **travaille** dans la SDR **demeure** dans le noyau urbain de délimitation. Ces chiffres sont établis à partir des réponses à la question sur le lieu de travail du dernier recensement décennal (recensement de 1991). Dans la figure 3, on peut voir qu'au moins 25 % de la population active occupée qui travaille dans la SDR E demeure dans la SDR A (voir la note pour la règle 2).

Figure 3. Règle du navettage à contresens



	Limites de la RMR	SDR incluse
	Limites de la SDR	A selon la règle 1 – noyau urbain
	Région urbaine	B selon la règle 1 – noyau urbain
	Noyau urbain	C selon la règle 1 – noyau urbain (enclave-noyau)
	Navettage à contresens	D selon la règle 2 – navettage dans le sens normal
		E selon la règle 3 – navettage à contresens
		F
		G
		H
		I
		J
		K

4. **La règle de la contiguïté spatiale** : Des SDR affichant un pourcentage de navetteurs insuffisant peuvent être incluses dans une RMR ou une AR, et des SDR ayant un pourcentage de navetteurs suffisant peuvent être exclues d'une RMR ou d'une AR.

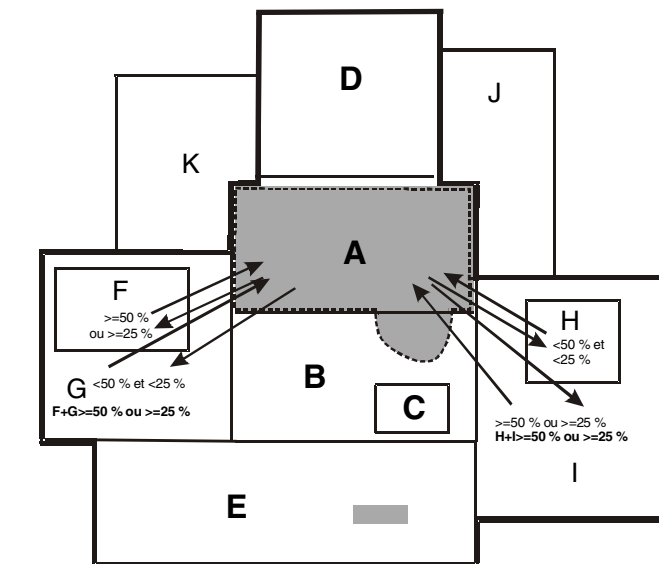
Voici les deux situations pouvant mener à l'inclusion ou à l'exclusion d'une SDR dans une RMR ou une AR afin de maintenir la contiguïté spatiale :

SDR détachée – Une SDR (F dans la figure 4) affichant un pourcentage suffisant de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) est située à l'intérieur d'une SDR (G dans la figure 4) adjacente à la RMR ou à l'AR, mais qui n'a pas un pourcentage de navetteurs suffisant. En pareil cas, la SDR incluse et la SDR entourant celle-ci sont groupées pour former un ensemble minimal de SDR (F + G). On tient alors compte du pourcentage total de navetteurs pour l'ensemble minimal de SDR afin de déterminer s'il peut être inclus dans la RMR ou l'AR. Si le pourcentage de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) de l'ensemble minimal de SDR est suffisant, toutes les SDR qui le composent sont alors incluses dans la RMR ou l'AR.

SDR enclavée – Une SDR (H dans la figure 4) affichant un pourcentage insuffisant de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) est située à l'intérieur d'une SDR (I dans la figure 4) adjacente à la RMR ou à l'AR, qui a un pourcentage de navetteurs suffisant. En pareil cas, la SDR incluse et la SDR entourant celle-ci sont groupées pour former une unité, appelée ensemble minimal de SDR (H + I). On tient alors compte du pourcentage total de navetteurs pour l'ensemble minimal de SDR afin de déterminer s'il peut être inclus dans la RMR ou l'AR. Si le pourcentage de navetteurs

(soit dans le sens normal, soit à contresens) de l'ensemble minimal de SDR est suffisant, toutes les SDR qui le composent sont alors incluses dans la RMR ou l'AR.

Figure 4. Règle de la contiguïté spatiale



- Limites de la RMR
- Limites de la SDR
- Région urbaine
- ⋯ Noyau urbain
- Navettage

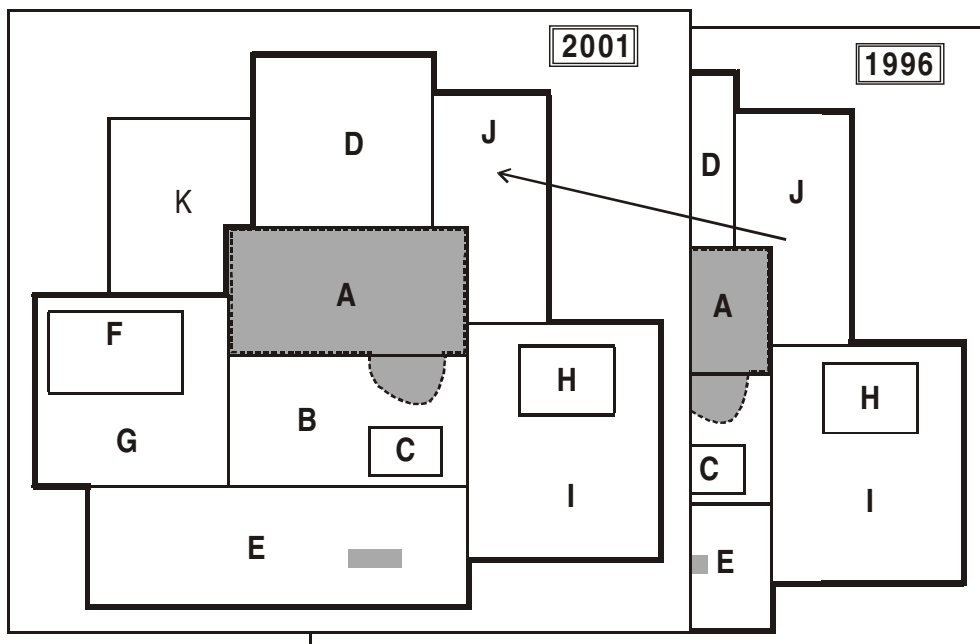
SDR incluse

- Aselon la règle 1 – noyau urbain
 - Bselon la règle 1 – noyau urbain
 - Cselon la règle 1 – noyau urbain (enclave-noyau)
 - Dselon la règle 2 – navettage dans le sens normal
 - Eselon la règle 3 – navettage à contresens
 - Fselon la règle 4 – règle de la contiguïté spatiale (SDR détachée)**
 - Gselon la règle 4 – règle de la contiguïté spatiale (SDR enclavée)**
 - Hselon la règle 4 – règle de la contiguïté spatiale (SDR enclavée)**
 - Iselon la règle 4 – règle de la contiguïté spatiale**
 - J
 - K
- F + G = ensemble de SDR minimum
H + I = ensemble de SDR minimum

Nota : SDR F (détachée) compte un nombre suffisant de navetteurs – soit $\geq 50\%$ dans le sens normal ou $\geq 25\%$ dans le contresens.
SDR G compte un nombre insuffisant de navetteurs – soit $< 50\%$ dans le sens normal et $< 25\%$ dans le contresens.
SDR H (enclavée) compte un nombre insuffisant de navetteurs – soit $< 50\%$ dans le sens normal et $< 25\%$ dans le contresens.
SDR I compte un nombre suffisant de navetteurs – soit $\geq 50\%$ dans le sens normal ou $\geq 25\%$ dans le contresens.

5. **La règle de la comparabilité historique** : Afin de maintenir la comparabilité historique des RMR et des plus grandes AR (qui sont divisées en secteurs de recensement d'après le recensement précédent), on conserve les SDR même si le pourcentage de navetteurs devient inférieur au minimum requis (règles 2 et 3). Voir la figure 5.

Figure 5. Règle de la comparabilité historique



SDR incluse	
<p>— Limites de la RMR</p> <p>— Limites de la SDR</p> <p>■ Région urbaine</p> <p>⋯ Noyau urbain</p>	<p>A selon la règle 1 – noyau urbain</p> <p>B selon la règle 1 – noyau urbain</p> <p>C selon la règle 1 – noyau urbain (enclave-noyau)</p> <p>D selon la règle 2 – navettage dans le sens normal</p> <p>E selon la règle 3 – navettage à contresens</p> <p>F selon la règle 4 – règle de la contiguïté spatiale (SDR détachée)</p> <p>G selon la règle 4 – règle de la contiguïté spatiale</p> <p>H selon la règle 4 – règle de la contiguïté spatiale (SDR enclavée)</p> <p>I selon la règle 4 – règle de la contiguïté spatiale</p> <p>J selon la règle 5 – comparabilité historique</p> <p>K</p>

Il arrive que la règle de la comparabilité historique ne soit pas respectée lorsque les limites des SDR ont été modifiées en raison d'une fusion. Pour déterminer s'il convient de conserver ou d'exclure une SDR, les données sur le lieu de travail sont totalisées de nouveau en tenant compte des modifications de limites et la décision d'inclure ou d'exclure cette SDR est prise en fonction des règles précédentes.

6. **Ajustements manuels** : Une RMR ou une AR représente une région intégrée sur le plan socio-économique. Cependant, il existe certaines limites quant au degré d'intégration idéal. Comme les SDR utilisées comme unités de base pour délimiter les RMR et les AR sont des unités administratives, leurs limites ne sont pas toujours les plus appropriées à la délimitation des RMR et des AR. Il y a toujours des cas où l'application des règles énoncées précédemment donne des résultats non souhaités ainsi que des cas où ces règles sont difficilement applicables. Dans de tels cas, des ajustements manuels sont parfois apportés aux limites pour assurer l'intégrité du programme. Ainsi, dans la RMR de Sherbrooke, la SDR de Compton Station (SD), qui est constituée de deux parties, est maintenue pour conserver la contiguïté spatiale.

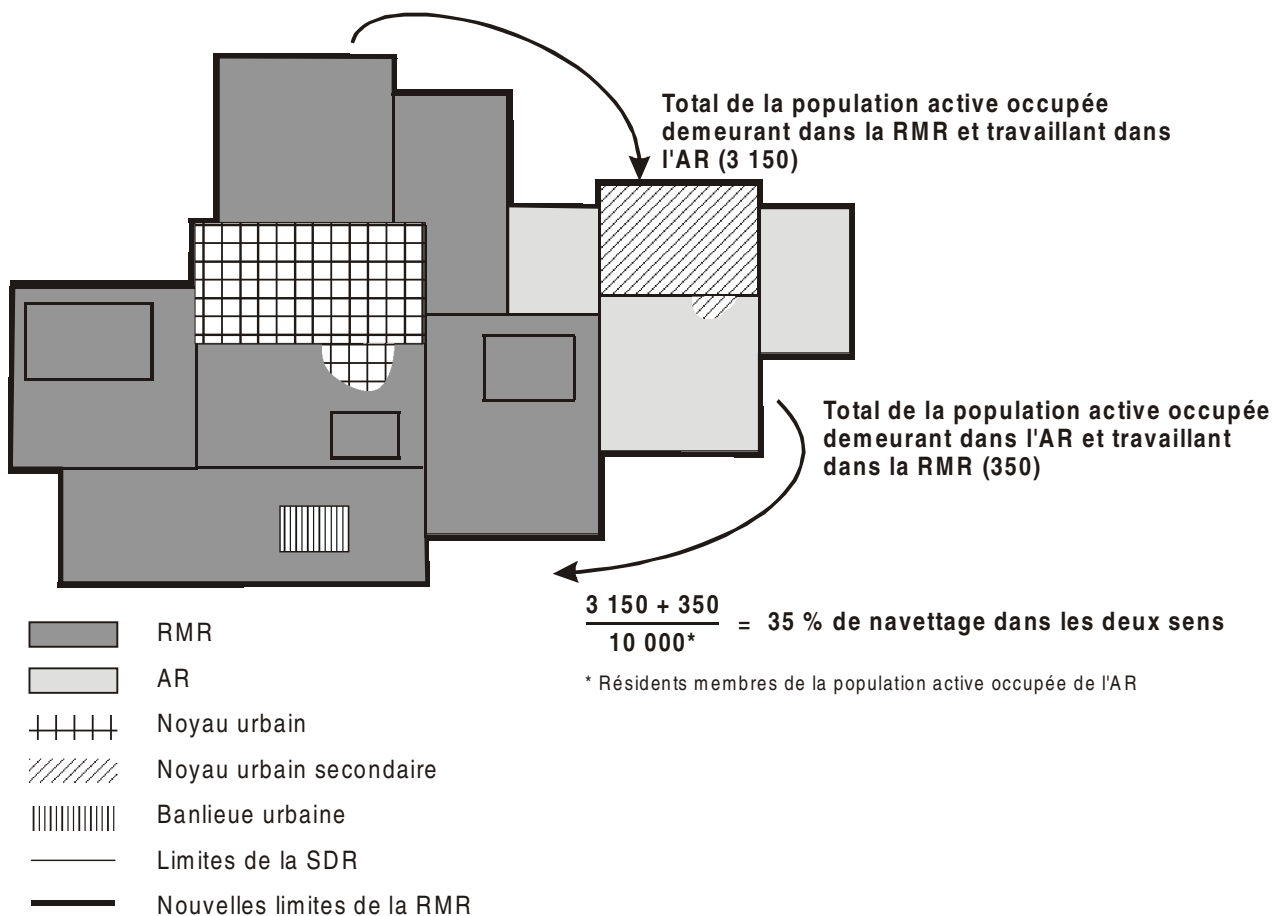
7. **Fusion de RMR et d'AR adjacentes** : Une AR adjacente à une RMR peut être fusionnée avec cette RMR si le navettage total dans les deux sens entre l'AR et la RMR équivaut à au moins 35 % de la population active occupée qui demeure dans l'AR, d'après les données sur le lieu de travail tirées du recensement décennal. Ce pourcentage est la somme des déplacements dans les deux sens entre la RMR et l'AR, exprimé en pourcentage de la population active demeurant dans l'AR (population active occupée résidente).

$$\frac{\text{Population active occupée totale demeurant dans l'AR et travaillant dans la RMR} + \text{Population active occupée totale demeurant dans la RMR et travaillant dans l'AR}}{\text{Population active occupée demeurant dans l'AR}} \times 100 \%$$

Si plus d'une AR est adjacente à la même RMR, chaque AR sera évaluée séparément par rapport à la RMR. Plusieurs AR peuvent être fusionnées avec une RMR. Si le pourcentage total de navettage dans les deux sens est inférieur à 35 %, la RMR et l'AR ne seront pas fusionnées.

Lorsqu'une AR est fusionnée avec une RMR, le noyau urbain de l'ancienne AR est appelé **noyau urbain secondaire** de la RMR.

Figure 6. Exemple de fusion d'une région métropolitaine de recensement et d'une agglomération de recensement



Structure des noms et du codage

Le **nom** de la RMR et de l'AR est habituellement établi d'après le nom de la principale région urbaine ou subdivision de recensement (à la date de référence du recensement) de la RMR ou de l'AR en question. On attribue à chaque RMR et à chaque AR un **code** de trois chiffres qui les identifie de façon unique au Canada. Le premier chiffre correspond au deuxième chiffre du code de la province où la RMR ou l'AR est située. Si la RMR ou l'AR chevauche une limite provinciale, le code de province attribué est celui de la province où se trouve la plus forte proportion de la population du noyau urbain. Les codes des RMR et des AR du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest commencent par le même chiffre que ceux des RMR et des AR de la Colombie-Britannique. Il n'y a actuellement pas de RMR ou d'AR au Nunavut.

Code de RMR/AR	Nom de la RMR/AR
001	RMR de St. John's (T.-N.-L.)
215	AR de Truro (N.-É.)
462	RMR de Montréal (Qc)
995	AR de Yellowknife (T. N.-O.)

Pour les RMR/AR qui chevauchent des limites provinciales, si l'on désire obtenir des données sur les parties situées dans chaque province, il est recommandé de faire précéder le code de RMR/AR du code de province à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-RMR/AR	Nom de la RMR/AR
24 505	RMR d'Ottawa – Hull (Qc)
35 505	RMR d'Ottawa – Hull (Ont.)
47 840	AR de Lloydminster CA (Sask.)
48 840	AR de Lloydminster CA (Alb.)

Changements quant au nombre de RMR et d'AR pour le recensement de 2001

Le tableau 1 dans l'Introduction donne le nombre de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement selon la province et le territoire.

Deux AR du recensement précédent sont devenues des RMR : Kingston (Ontario) et Abbotsford (Colombie-Britannique).

Sept nouvelles AR ont été créées : Amos (Qc), Amherstburg (Ont.), Caledon (Ont.), Petawawa (Ont.), Brooks (Alb.), Squamish (C.-B.) et Parksville (C.-B.). Cependant, l'AR d'Amherstburg a été fusionnée avec la RMR de Windsor en raison du taux de navettage élevé avec la RMR. De la même façon, l'AR de Caledon a été fusionnée avec la RMR de Toronto.

L'AR de Strathroy de 1996 a été fusionnée avec la RMR de London, suite à la fusion de la *City of Strathroy* avec le township de Caradoc qui est devenu le township de Strathroy – Caradoc, adjacent à la RMR de London.

Une AR a été supprimée parce que la population de son noyau urbain est devenue inférieure à 10 000 habitants en 1996 : Smiths Falls (Ont.).

Avant 2001, les RMR et les AR adjacentes qui étaient fusionnées en raison de leur taux de navettage élevé (35 % ou plus) étaient désignées par les termes « région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) » et « agglomération de recensement primaire (ARP) ». Les termes « région métropolitaine de recensement unifiée (RMRU) » et « agglomération de recensement unifiée (ARU) » décrivaient l'ensemble des RMR et des AR respectivement. Des données du recensement ont été diffusées pour ces régions. Ces termes **ne seront pas** utilisés dans le cadre du programme de diffusion normalisé de 2001. Le *Dictionnaire du recensement de 1996* (n° 92-351-XIF au catalogue) comporte des renseignements plus détaillés sur les termes qui ne seront plus utilisés.

Se reporter à la *Série de documents de travail de la géographie*, n° 92F0138MIF02001 au catalogue, pour des renseignements plus détaillés sur les changements apportés aux RMR et aux AR pour le recensement de 2001.

Qualité des données

Parce qu'elles sont délimitées de la même façon dans l'ensemble du Canada, les RMR et les AR sont statistiquement comparables. Elles diffèrent des autres régions, telles que les régions de commerce, de marketing ou de planification régionale établies par les autorités locales pour les besoins de planification ou autres; il faut donc faire preuve de prudence si on les utilise à des fins non statistiques.

Les limites des SDR servant à la délimitation des RMR et des AR sont les limites qui étaient en vigueur le 1^{er} janvier 2001 (il s'agit de la *date de référence géographique* pour le recensement de 2001) et qui étaient parvenues à Statistique Canada avant le 1^{er} mars 2001. De plus, pour délimiter les RMR et les AR, on se sert des données sur le navettage tirées de la question sur le lieu de travail posée lors du recensement décennal. Les limites des RMR et des AR de 2001 et de 1996 sont donc fondées sur les données du recensement de 1991 sur la population et le lieu de travail, alors que les limites des RMR et des AR de 1991 et de 1986 sont fondées sur les données du recensement de 1981.

Les utilisateurs devraient savoir que le programme canadien des RMR/AR diffère du programme de *metropolitan statistical area* des États-Unis. Même si les méthodes de délimitation sont similaires, un noyau urbain comptant au moins 50 000 habitants sera considéré comme une RMR aux États-Unis, ce qui n'est pas le cas au Canada.

Se reporter aux définitions connexes de Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale, Région urbaine (RU) et Subdivision de recensement (SDR).

Modifications antérieures au recensement de 2001 :

- 1996 – Deux changements ont été apportés aux règles de délimitation des RMR/AR afin de préserver la comparabilité des données dans le temps. Une RMR pouvait être unifiée à une AR mais pas à une autre RMR. Une agglomération de recensement primaire (ARP) ne pouvait être exclue d'une RMR ou d'une AR unifiée (comptant des secteurs de recensement au recensement précédent) même si le pourcentage de navetteurs devenait inférieur au seuil d'unification de 35 %. Des exceptions à cette règle pouvaient être tolérées s'il se produisait des changements dans la structure physique des régions urbaines utilisées pour déterminer les noyaux urbains.
 - Des ensembles minimaux de SDR étaient utilisés au lieu des **subdivisions de recensement unifiées** (SRU) pour des fins d'évaluation dans la règle de la contiguïté spatiale. Se reporter à la Règle de la contiguïté spatiale (point 4).

- 1986 – Introduction des concepts de RMR et d'AR unifiée et primaire.
 - Le nombre de navetteurs dans le sens normal est passé de 40 % à 50 %, en raison des différences dans la manière dont les données sur le lieu de travail ont été dépouillées entre 1971 et 1981.
 - Introduction du critère prévoyant un minimum de 100 navetteurs dans le sens normal et le contresens, tant pour les RMR que pour les AR.
 - Il est maintenant permis de créer des AR se composant d'une seule SDR.

- 1981 – Les données sur le navettage tirées de la question sur le lieu de travail posée lors du recensement décennal précédent ont servi pour la première fois à délimiter les AR. Le seuil d'inclusion a été fixé à 40 % pour le navettage dans le sens normal et à 25 % pour le navettage à contresens, pour les RMR et les AR.
 - Pour les AR, le nombre minimal d'habitants dans le noyau urbanisé est passé de 2 000 à 10 000.
 - Les AR pouvaient être divisées en secteurs de recensement si elles comportaient une SDR comptant au moins 50 000 habitants selon le recensement précédent. Il était possible de créer des AR se composant d'une seule SDR pour les diviser en secteurs de recensement.

- 1976 – Les données sur le navettage tirées de la question sur le lieu de travail posée lors du recensement décennal précédent ont servi pour la première fois à délimiter les RMR. Le seuil d'inclusion a été fixé à 40 % pour le navettage dans le sens normal et à 25 % pour le navettage à contresens.
 - Pour les AR, voir 1971.

- 1971 – La RMR était définie comme le principal marché du travail, mais était délimitée en fonction d'autres critères fondés sur la composition de la population active, le taux de croissance de la population et l'accessibilité. À cette époque, la RMR de Saint John, au Nouveau-Brunswick, bénéficiait de droits acquis.
 - Les AR étaient composées d'au moins deux municipalités voisines. Ces municipalités devaient être au moins partiellement urbaines et faire partie d'un noyau urbanisé de 2 000 habitants et plus. Le noyau urbanisé comprenait la ville principale et le reste du noyau urbanisé, chacun comptant 1 000 habitants, avec une densité de population de 1 000 habitants au mille carré (386 au kilomètre carré).

- 1966 – Voir 1961.

- 1961 – Les RMR étaient délimitées autour d'une ville de 50 000 habitants et plus, si les critères de densité de population et de composition de la population active étaient satisfaits et que la RMR comptait au moins 100 000 habitants.
 - Les AR s'appelaient « grandes agglomérations urbaines »; voir 1951.

- 1956 – Voir 1951.

- 1951 – Le terme « région métropolitaine de recensement » a été utilisé pour la première fois. Il désignait les villes de plus de 50 000 habitants et les municipalités de banlieue ayant avec elles des liens géographiques, économiques et sociaux étroits, le tout constituant une unité de plus de 100 000 habitants.
 - Le concept de « grande agglomération urbaine », précurseur du concept d'AR, a été introduit. Il désignait les régions urbaines au sein desquelles la plus grande ville avait une population d'au moins 25 000 habitants et d'au plus 50 000 habitants.

- 1941 – Des données ont été publiées sur les « grandes villes » : il s'agissait des villes ayant des municipalités satellites bien définies, dont les liens économiques avec ces villes étaient étroits.

NOMS DE FICHER POUR LES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT DE 2001 – CARTES ET TABLEAUX

La présente annexe comprend une liste des noms de fichier des cartes et des tableaux connexes pour chacune des 27 régions métropolitaines de recensement (RMR) établies pour le Recensement de 2001 (voir le tableau A2-3). Les fichiers sont disponibles à partir du site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca) sous : Nos produits et services, Documents de recherche téléchargeables (gratuits), Référence géographique, Série de documents de travail de la géographie.

Pour chaque RMR, la première carte montre la RMR et les subdivisions de recensement (SDR) qui la composent pour le Recensement de 1996. La deuxième carte montre les limites des RMR pour le Recensement de 2001 et illustre les changements qui ont touché les limites des SDR entre le 2 janvier 1996 et le 1^{er} janvier 2001. La troisième carte montre la RMR ainsi que les SDR qui la composent pour le Recensement de 2001.⁷

Le tableau connexe pour chaque RMR comporte le nom, le type et le code de Classification géographique type (CGT) pour chaque SDR figurant dans les cartes. Cela comprend les SDR qui ont été ajoutées, supprimées ou fusionnées par suite de la restructuration des municipalités. Le tableau montre en outre les critères d'inclusion de chaque SDR dans les RMR de 2001, selon les règles de délimitation des RMR et des AR.

Un index de ces critères figure dans le tableau A2-1 ci-dessous et un sommaire des critères pour tous les RMR figure dans le tableau A2-2. Voir l'annexe 1 pour une description détaillée des critères.

Tableau A2-1. Index des critères de délimitation des RMR/AR

Critère	Règle de délimitation
1	Dans le noyau urbain
2	Navettage dans le sens normal
3	Navettage à contresens
4	Contiguïté spatiale
5	Comparabilité historique
6	Ajustements manuels
7	Fusion de RMR et d'AR adjacentes

⁷ Des cartes plus détaillées des RMR du recensement de 2001 sont disponibles à partir du site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca). La série de cartes de référence des secteurs de recensement couvre la totalité des 27 RMR (N° 92F0145XIB au catalogue). Les cartes montrent les limites et les noms des secteurs de recensement et des subdivisions de recensement ainsi que les noyaux urbains, les banlieues urbaines et les banlieues rurales des RMR.

Tableau A2-2. Nombre de subdivisions de recensement selon les critères d'inclusion dans les régions métropolitaines de recensement, Recensement de 2001

Nom de la RMR	Critère 1 (dans le noyau urbain)	Critère 2 (navettage dans le sens normal)	Critère 3 (navettage à contre sens)	Critère 4 (contiguïté spatiale)	Critère 5 (comparabilité historique)	Critère 6 (ajustements manuels)	Nombre total de SDR
Abbotsford	4	0	0	0	1	0	5
Calgary	2	1	0	5	1	0	9
Chicoutimi - Jonquière	3	7	0	0	0	0	10
Edmonton	23	1	0	0	11	0	35
Greater Sudbury	2	0	0	0	1	0	3
Halifax	4	0	0	0	0	0	4
Hamilton	3	0	0	0	0	0	3
Kingston	2	1	0	0	1	0	4
Kitchener	3	1	1	0	0	0	5
London	5	1	1	0	0	0	7
Montréal	89	14	1	3	2	0	109
Oshawa	3	0	0	0	0	0	3
Ottawa - Hull	6	7	0	0	0	0	13
Québec	29	12	0	0	3	1	45
Regina	1	1	1	10	4	0	17
Saint John	4	8	1	2	2	0	17
Saskatoon	1	0	0	23	0	0	24
Sherbrooke	8	3	1	2	0	1	15
St. Catharines - Niagara	8	1	1	0	0	0	10
St. John's	4	6	0	0	3	0	13
Thunder Bay	1	7	0	0	0	0	8
Toronto	21	2	0	0	1	0	24
Trois-Rivières	6	2	0	2	0	0	10
Vancouver	34	4	0	0	1	0	39
Victoria	18	1	0	3	1	0	23
Windsor	5	0	0	0	0	0	5
Winnipeg	3	6	0	2	0	0	11
TOTAL	292	86	7	52	32	2	471

Tableau A2-3. Noms de fichier pour les régions métropolitaines de recensement de 2001 – Cartes et tableaux

Nom du fichier	Nom de RMR et de province
Abbots_F.pdf	Abbotsford, Colombie-Britannique
Calgar_F.pdf	Calgary, Alberta
ChiJon_F.pdf	Chicoutimi – Jonquière, Québec
Edmont_F.pdf	Edmonton, Alberta
GrtSud_F.pdf	Greater Sudbury, Ontario
Halifa_F.pdf	Halifax, Nouvelle-Écosse
Hamilt_F.pdf	Hamilton, Ontario
Kingst_F.pdf	Kingston, Ontario
Kitche_F.pdf	Kitchener, Ontario
London_F.pdf	London, Ontario
Montré_F.pdf	Montréal, Québec
Oshawa_F.pdf	Oshawa, Ontario
OttHul_F.pdf	Ottawa – Hull, Ontario
Québec_F.pdf	Québec, Québec
Regina_F.pdf	Regina, Saskatchewan
SaintJ_F.pdf	Saint John, Nouveau-Brunswick
Saskat_F.pdf	Saskatoon, Saskatchewan
Sherbr_F.pdf	Sherbrooke, Québec
StCaNi_F.pdf	St. Catharines – Niagara, Ontario
StJohn_F.pdf	St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador
ThundB_F.pdf	Thunder Bay, Ontario
Toront_F.pdf	Toronto, Ontario
TroisR_F.pdf	Trois-Rivières, Québec
Vancou_F.pdf	Vancouver, Colombie-Britannique
Victor_F.pdf	Victoria, Colombie-Britannique
Windso_F.pdf	Windsor, Ontario
Winnip_F.pdf	Winnipeg, Manitoba

NOMS DE FICHER POUR LES AGGOMÉRATIONS DE RECENSEMENT DE 2001 – CARTES ET TABLEAUX

La présente annexe comprend une liste des noms de fichier des cartes et des tableaux connexes pour chacune des 19 agglomérations de recensement (AR) subdivisées en secteurs de recensement, établies pour le Recensement de 2001 (voir le tableau A3-3). Les fichiers sont disponibles à partir du site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca) sous : Nos produits et services, Documents de recherche téléchargeables (gratuits), Référence géographique, Série de documents de travail de la géographie.

Pour chaque AR, la première carte montre les AR et les subdivisions de recensement (SDR) qui les composent pour le Recensement de 1996. La deuxième carte montre les limites des AR pour le Recensement de 2001 et illustre les changements qui ont touché les limites des SDR entre le 2 janvier 1996 et le 1^{er} janvier 2001. La troisième carte montre les AR et les SDR qui les composent pour le Recensement de 2001.⁸

Le tableau connexe pour chaque AR indique le nom, le type et le code de Classification géographique type (CGT) pour chaque SDR figurant dans les cartes. Cela comprend les SDR qui ont été ajoutées, supprimées ou fusionnées par suite de la restructuration des municipalités.

Le tableau montre en outre les critères d'inclusion de chaque SDR dans les AR pour 2001, selon les règles de délimitation des RMR et des AR. Un index de ces critères figure ci-dessous. Voir l'annexe 1 pour une description détaillée des critères. Voir l'annexe 4 pour un sommaire des critères pour les RMR et les AR visées par le programme des secteurs de recensement.

Un index de ces critères figure dans le tableau A2-1 ci-dessous et un sommaire des critères pour tous les RMR figure dans le tableau A2-2. Voir l'annexe 1 pour une description détaillée des critères.

Tableau A3-1. Index des critères de délimitation des RMR/AR

Critère	Règle de délimitation
1	Dans le noyau urbain
2	Navettage dans le sens normal
3	Navettage à contresens
4	Contiguïté spatiale
5	Comparabilité historique
6	Ajustements manuels
7	Fusion de RMR et d'AR adjacentes

⁸ Des cartes plus détaillées des AR du recensement de 2001 sont disponibles à partir du site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca). La série de cartes de référence des secteurs de recensement couvre la totalité des 19 AR subdivisées en secteurs de recensement (N° 92F0145XIB au catalogue). Les cartes montrent les limites et les noms des secteurs de recensement et des subdivisions de recensement ainsi que les noyaux urbains, les banlieues urbaines et les banlieues rurales des AR.

Tableau A3-2. Nombre de subdivisions de recensement selon les critères d'inclusion dans les régions métropolitaines de recensement, Recensement de 2001

Nom de la RMR	Critère 1 (dans le noyau urbain)	Critère 2 (navettage dans le sens normal)	Critère 3 (navettage à contre sens)	Critère 4 (contiguïté spatiale)	Critère 5 (comparabilité historique)	Critère 6 (ajustements manuels)	Nombre total de SDR
Barrie	3	0	0	0	0	0	3
Belleville	2	0	0	0	0	0	2
Brantford	1	0	0	0	0	0	1
Drummondville	3	2	1	0	0	0	6
Granby	2	0	1	0	0	0	3
Guelph	2	0	0	0	0	0	2
Kamloops	1	2	2	1	2	0	8
Kelowna	6	3	0	0	0	0	9
Lethbridge	1	0	0	0	0	0	1
Medicine Hat	3	0	0	0	0	0	3
Moncton	4	4	1	0	4	0	13
Nanaimo	7	2	0	0	0	0	9
North Bay	2	3	0	0	0	0	5
Peterborough	2	2	0	2	0	0	6
Prince George	1	4	0	1	0	0	6
Red Deer	1	0	0	0	0	0	1
Saint-Jean-sur-Richelieu	5	0	0	0	0	0	5
Sarnia	4	0	0	0	0	0	4
Sault Ste. Marie	2	3	0	0	0	1	6
TOTAL	52	25	5	4	6	1	93

Tableau A3-3. Noms de fichier pour les agglomérations de recensement de 2001 – Cartes et tableaux

Nom du fichier	Nom d'AR et de province
Barrie_F.pdf	Barrie, Ontario
Bellev_F.pdf	Belleville, Ontario
Brantf_F.pdf	Brantford, Ontario
Drummo_F.pdf	Drummondville, Québec
Granby_F.pdf	Granby, Québec
Guelph_F.pdf	Guelph, Ontario
Kamloo_F.pdf	Kamloops, Colombie-Britannique
Kelown_F.pdf	Kelowna, Colombie-Britannique
Lethbr_F.pdf	Lethbridge, Alberta
MedHat_F.pdf	Medicine Hat, Alberta
Moncto_F.pdf	Moncton, Nouveau-Brunswick
Nanaim_F.pdf	Nanaimo, Colombie-Britannique
NorthB_F.pdf	North Bay, Ontario
Peterb_F.pdf	Peterborough, Ontario
PrincG_F.pdf	Prince George, Colombie-Britannique
RedDee_F.pdf	Red Deer, Alberta
StJeRi_F.pdf	Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec
Sarnia_F.pdf	Sarnia, Ontario
SauStM_F.pdf	Sault Ste. Marie, Ontario

Série de documents de travail de la géographie

Numéro

- 1993-1 ***Une comparaison des régions géographiques de recensement au Canada et aux États-Unis***, Carolyn Weiss, Michael Ratcliffe et Nancy Torrieri (novembre 1993)
- 1996-1 ***Qu'advient-il du calcul de la superficie des terres ? Justification du maintien du statu quo pour le recensement de 1996***, Carolyn Weiss (décembre 1996)
- 1998-1 ***Tests automatisés de la superficie des terres pour le recensement de 2001 : résultats préliminaires obtenus en utilisant les fichiers numériques cartographiques de 1996***, Carolyn Weiss et Augustine Akuoko-Asibey (avril 1998)
- 2000-1 ***Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) accompagnées de données du recensement***, Sheila Rambeau et Kathleen Todd (janvier 2000)
- 2000-2 ***Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) : Description de la méthodologie***, Chuck McNiven, Henry Puderer et Darryl Janes (janvier 2000)
- 2000-3 ***Délimitation du Nord canadien : un examen de la relation nord-sud au Canada***, Chuck McNiven et Henry Puderer (janvier 2000)
- 2000-4 ***Présentation de la région de diffusion pour le Recensement de 2001***, Henry Puderer (mars 2000)
- 2001-1 ***Les structures géographiques comme variables de recensement : se servir de la géographie pour analyser les phénomènes sociaux et économiques***, Robert Mendelson (mars 2001)
- 2002-1 ***Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement subdivisées en des secteurs de recensement pour le Recensement de 2001***, Peter Murphy et Henry Puderer (mars 2002)